

*À M. Salomon Reinach, respectueux hommage.
H. Dehérain*

KIP 1085p

EXTRAIT

du Bulletin de la Société de Géographie d'Alger
et de l'Afrique du Nord



Jeunes de Langue et Interprètes Français

en Orient au XVIII^e Siècle

par

M. Henri DEHÉRAIN



ALGER
IMPRIMERIE ALGÉRIENNE
30, rue Sadi-Carnot, 30

1922

Bibliothèque Maison de l'Orient



129935

Jeunes de Langue et Interprètes Français

En Orient au XVIII^e Siècle ⁽¹⁾

On prête ce propos à un ambassadeur de France à Constantinople, le comte de Saint-Priest, que sans le concours d'un bon premier drogman, l'ambassadeur ne peut, quelle que soit sa valeur, réussir dans sa mission. Le drogman a joué, en effet, comme intermédiaire, à Constantinople d'une part entre l'ambassadeur de France et le Ministère ottoman, dans les Echelles du Levant d'autre part entre nos consuls et les pachas gouverneurs, un rôle fort important.

Il a été l'agent indispensable de la diplomatie. Formulées par les ambassadeurs et par les consuls, c'était en effet par les drogmans que les propositions et les demandes adressées aux puissances locales étaient exposées.

De leur habileté ou de leur maladresse dépendait le succès ou l'échec d'une négociation.

Les jeunes gens qui se destinaient à la carrière de drogmans portaient jadis le nom, qui paraît aujourd'hui un peu énigmatique, de « jeunes de langue » ; ils s'y préparaient dans deux écoles instituées l'une à Paris, l'autre à Constantinople.

J'ai l'intention de vous exposer en premier lieu comment ces jeunes gens étaient recrutés et instruits et en second lieu comment, nommés drogmans, ils exerçaient leurs fonctions dans les Echelles du Levant.

Multiplicité des consulats français. — Faisons d'abord une sorte de tour circulaire dans la Méditerranée orientale, qui vous rappellera brièvement en combien de points de l'Empire ottoman la France avait sous les titres d'ambassadeurs, de chargés d'affaires, de consuls généraux, de consuls ou de vice-consuls des agents accrédités, qui tous étaient dans la nécessité de recourir aux services des drogmans.

Le premier ambassadeur de la France auprès de la Sublime Porte fut Jean de la Forest, chevalier de Saint Jean de Jérusalem.

(1) Communication faite à la Section d'Histoire de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, le 5 avril 1922.

(1) Extrait du « Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. »

Envoyé par François 1^{er} auprès de Soliman en février 1534, il concluait en février 1535 un traité entre le roi et le sultan. Depuis lors la France a toujours été représentée à Constantinople par des ambassadeurs ou des chargés d'affaires. Cette représentation n'a subi que trois interruptions en près de quatre siècles : de 1792 à 1793 depuis le départ du dernier ambassadeur du Roi, Choiseul-Gouffier, jusqu'à l'arrivée d'un agent de la Convention nationale, Marie Descorches ; de 1798 à 1801 pendant l'Expédition d'Égypte, le chef de la légation de France, un personnage dont le nom reviendra souvent dans cet entretien, Pierre Ruffin, ayant été emprisonné au château des Sept Tours ; en octobre 1914 pendant la dernière guerre, la Turquie s'étant rangée du côté des puissances de l'Europe centrale.

Sur les rivages de la mer Noire et dans les pays qu'elle baigne nous eûmes des agents en trois régions : 1^o en Crimée dont les Khans furent jusqu'à l'occupation de ce pays par les Russes en 1780 des princes vassaux du sultan ; le plus célèbre de nos représentants fut le baron de Tott, l'auteur des *Mémoires* justement réputés ; 2^o en face sur la côte septentrionale de l'Anatolie le pavillon consulaire français flotta à partir de 1804 pendant des espaces de temps plus ou moins longs, à Trébizonde, à Sinope et à Héraclée du Pont ; 3^o à Bucarest et à Iassy, villes principales de la Valachie et de la Moldavie, provinces vassales de la Turquie, dont les hospodars étaient nommés par le sultan, la France eut respectivement un consul et un vice-consul.

Revenons à Constantinople, puis débouchons dans l'Archipel. A la sortie même des Détroits, dans le village des Dardanelles, nous entretenions un vice-consul qui prêtait son assistance aux bâtiments français qui se rendaient à Constantinople ou qui en venaient. Dans la mer de l'Archipel, nous avions des consuls généraux dans les deux grosses échelles de Salonique et de Smyrne, où nos nationaux faisaient le commerce des laines, des cires, du coton, des draps et des bonnets. Parmi les consuls généraux de Salonique, citons Félix de Beaujour, Cousinery, qui fut membre de l'Institut, Pascal Fourcade ; parmi ceux de Smyrne le célèbre Jean Bon Saint-André, ancien membre du Comité de Salut public.

Longeons maintenant les côtes de la Grèce et de l'Albanie ; nous rencontrons des consulats français à Athènes, dont le titulaire fut pendant le premier tiers du XIX^e siècle Louis Fauvel, qui a laissé une certaine réputation parmi les archéologues, à Nauplie, à Coron, à Modon, à Patras, à Larta, à Janina, poste occupé seu-

lement pendant le premier empire et par François Pouqueville, auquel ses ouvrages sur la Grèce valurent une certaine notoriété. Pénétrons dans l'Adriatique, des pavillons consulaires flottaient à Vallona, à Raguse et sous le premier empire à Travnik en Bosnie.

Sur la côte d'Asie mineure nous eûmes des représentants à Chio, à Mytilène, à Rhodes, à Satalie (Adalia). Dans les îles même des Cyclades on ne comptait pas en 1727 moins de neuf consulats qui furent graduellement supprimés et réduits au milieu du XVIII^e siècle au vice-consulat de Milo.

Avançons maintenant dans la Méditerranée orientale. La France entretint des consuls à la Canée et à Candie dans l'île de Crète, à Larnaca dans l'île de Chypre, et sur la côte de Syrie à Lattaquié, à Tripoly, à Seïde et à Saint Jean d'Acre. Dans l'arrière pays, le poste d'Alep était considéré comme fort important en raison des nombreux Français qui y résidaient.

En Mésopotamie nous fûmes représentés d'une manière intermittente à Bagdad et à Bassora.

En Égypte enfin, Alexandrie fut de même que Rosette le siège d'un vice-consulat, et le Caire celui d'un consulat constamment aux prises avec le gouvernement tyrannique des beys mamelouks.

Les langues orientales ignorées des consuls. — Des agents qui se sont succédé pendant trois siècles dans ces postes, très peu possédaient suffisamment le ture ou l'arabe pour se faire entendre des Puissances du pays.

Bien plus, il se rencontra même un ambassadeur de France à Constantinople, le marquis de Bonnac (1716-1725) pour professer cette singulière doctrine « qu'il est avantageux pour un ministre étranger à la Porte d'ignorer la langue du pays, parce que les Turcs usent d'ordinaire envers les chrétiens de termes de mépris que les interprètes adoucissent ». Opinion dont était indigné l'un de ses successeurs, le comte de Saint-Priest, qui après l'avoir rapportée dans son *Mémoire sur l'ambassade de Turquie* ajoute : « Comme s'il ne valait pas mieux qu'un ambassadeur pût comprendre ces termes de mépris et s'en ressentir que de paraître satisfait d'être vilipendé aux yeux d'une nombreuse assistance qui n'entend pas l'interprétation et la croit exacte. »

Peu d'agents souffrirent de l'excès de connaissances redouté par le marquis de Bonnac. Pierre de Girardin, ambassadeur de France à Constantinople de 1686 à 1689 avait dans sa jeunesse appris le ture au cours de voyages en Turquie. Pierre Ruffin qui fut

à quatre reprises chargé d'affaires de France de 1798 à 1815 avait été avant de revenir en 1795 en Turquie secrétaire interprète du Roi pour les langues orientales et professeur de ture au Collège de France. A sa connaissance approfondie de leur langue, les Turcs eux-mêmes rendaient hommage. Il eut quelques émules tels que Jean François Rousseau, consul à Bagdad et son fils, Joseph Rousseau, consul à Alep, lequel composa en persan une ode en l'honneur de Napoléon, mais les consuls aussi instruits restaient exceptionnels.

Est-il nécessaire d'ajouter que si très peu d'agents français en Turquie surent le turc, aucun haut fonctionnaire ture ne sut le français, aucun grand vizir ou reis effendi, c'est-à-dire ministre des affaires étrangères, ne put s'entendre sans interprète avec les fonctionnaires français ?

Multiplicité des postes consulaires français, installés dans l'Empire ottoman depuis la Crimée au nord jusqu'à l'Égypte au sud et depuis l'Adriatique à l'ouest jusqu'au Golfe Persique à l'est, ignorance de la langue et des usages du pays par la plupart des fonctionnaires français qui y étaient envoyés, ignorance du français par les puissances locales, ainsi s'expliquent la nécessité d'agents instruits pour servir d'intermédiaires et le grand rôle joué par les drogman.

I

L'école des jeunes de langue de Paris

Pendant le XVI^e siècle et le XVII^e le personnel des drogman se recruta un peu à l'aventure. Les ambassadeurs et les consuls prenaient sur place pour les servir des levantins, des arméniens et des grecs. Il y eut d'ailleurs parmi ceux-ci de bons serviteurs. Néanmoins n'étant pas nés français, ils restaient fatalement étrangers aux intérêts de la nation.

Le recrutement et l'instruction des interprètes se précisèrent à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e.

Il y eut deux écoles pour instruire les futurs interprètes, auxquels fut donné le nom de *jeunes de langue*, qui est la traduction littérale de l'expression turque *dil oghlan* : *oghlan* signifiant jeune homme et *dil* langue.

L'une des écoles était située à Constantinople, et l'autre à Paris. Celle de Constantinople est chronologiquement la plus ancienne ;

néanmoins, comme elle servit au XVIII^e siècle et au XIX^e d'école d'application de celle de Paris, c'est par cette dernière que je débiterai.

En 1700 Louis XIV avait fondé au collège de Louis le Grand tenu par les Jésuites « douze bourses pour autant de jeunes arméniens qui devaient recevoir une éducation purement religieuse et retourner ensuite dans le Levant afin d'y seconder le zèle des missionnaires catholiques et travailler avec eux à la propagation de la foi. »

Mais l'institution ne donna pas les résultats espérés. C'est d'elle pourtant que sortit l'École des jeunes de langue.

En 1721 il fut décidé que le collège de Louis le Grand continuerait à bénéficier de ces bourses, mais qu'elles seraient attribuées non plus à des orientaux, mais à de jeunes Français, et non plus à de futurs missionnaires, mais à de futurs interprètes.

Voici le texte de l'ordonnance qui constitua l'École des jeunes de langue :

« Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis de Mgr. le duc d'Orléans, régent, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir il sera élevé dans le collège de Louis le Grand à Paris au lieu de douze jeunes orientaux dix jeunes enfants français de l'âge de huit ans ou environ qui seraient par Elle nommés et pris alternativement de familles de ses sujets habitant dans le royaume et de celles des négociants, drogmans et autres Français établis dans les Echelles du Levant, lesquels y seront instruits et enseignés dans la langue latine jusques et y compris la rhétorique et, en même temps, dans celles turque et arabe par deux maîtres de ces langues, qui iront les leur montrer dans le dit collège, aux jours et heures indiqués, pour être ensuite les dits enfants de langue, envoyés au collège des Capucins à Constantinople, pour se perfectionner dans les langues orientales et être destinés aux emplois de drogmans. »

En quelques lignes sobres tout le régime de l'École des jeunes de langue de Paris, tel qu'il se maintint pendant plus d'un siècle, est défini.

Les jeunes de langue restèrent, sauf pendant une courte interruption, des pensionnaires du collège de Louis le Grand, quelques vicissitudes qu'ait éprouvées sous la Révolution cette vieille maison d'éducation.

Ils appartenaient exclusivement à des familles françaises, les unes vivant en France, les autres fixées en Orient ; ils recevaient

l'enseignement classique du collège, mais par surcroît ils étaient instruits dans les langues orientales.

Reprenons ces divers points, et d'abord le recrutement des élèves.

Recrutement. — Des deux éléments où se recrutèrent les jeunes de langue, familles de France et familles d'Orient, c'est le dernier qui prévalut. Un orientaliste éminent, Venture de Paradis, qui d'ailleurs fut chargé de 1787 à 1790 d'une mission ici même à Alger, qui fut élève puis maître à l'École des jeunes de langue, écrivait à ce propos :

« Dans tous les temps on a admis indistinctement dans cette école des jeunes français nés en France et en Levant, mais on a donné la préférence aux enfants des drogman, tant par justice que par convenance : 1^o parce que les drogman sont si mal payés quoiqu'ils soient les *officiers les plus utiles* de la Turquie, qu'il a bien fallu au moins prendre soin de l'éducation de leurs enfants ; 2^o parce qu'on a vu très souvent que les enfants qui ne tenaient point à la Turquie par leur famille n'attendaient que la fin de leur première éducation pour renoncer à une carrière qui n'offrait pour eux que l'exil et des privations ».

Il ajoute que dans la promotion de l'École dont il faisait partie en 1750, il y avait cinq enfants nés en Levant et cinq nés en France. Lui même né à Marseille comptait parmi ces derniers. De ces cinq regnicoles trois renoncèrent à partir pour le Levant, le quatrième s'y rendit, mais ne tarda pas à revenir dégoûté de la carrière. Lui seul Venture persévéra ; encore faut-il remarquer qu'il avait des attaches en Levant, où son père avait été consul.

Il y eut donc des familles dans lesquelles on fut drogman de père en fils. Les fils ne concevaient pas d'autre carrière que celle du père. Et les pères, tout en se plaignant avec raison d'être mal payés, avec raison aussi d'être insuffisamment considérés par les consuls, après avoir exprimé leurs doléances s'empressaient de solliciter les bourses de jeunes de langue pour leurs fils. Ce Levant où ils menaient une existence pourtant pénible, ils l'aimaient. Il ne leur semblait pas qu'on pût vivre loin de Constantinople et sans voir de Péra et la Corne d'Or et les cyprès noirs des jardins de la pointe du sérail, ou bien encore loin du Caire et sans voir la rue poussiéreuse du Mouski et le Mokattam et le Nil. Par le mirage oriental, si mirage il y a, leurs yeux se laissaient prendre. De même

que des familles de consuls, il y eut donc des dynasties de drogmans : les Fornetti, les Fonton, les Adanson, les Dantan, les Ruffin, les Deval.

Admis à l'Ecole des jeunes de langue les enfants y entraient à l'âge de huit ou neuf ans.

Voyage des jeunes de langue de Constantinople à Paris. — Que le voyage se fit de Constantinople en France par mer ou par terre, il était aventureux et il faut admirer la confiance des parents qui lançaient ainsi leurs enfants en bas âge dans le monde.

Quand le voyage se faisait par terre, comme les enfants n'étaient pas encore en état de se tenir longtemps à cheval, on les plaçait dans des corbeilles en jonc de forme ovale, qui étaient accrochées au bât d'une bête de somme.

Dans une lettre du 2 octobre 1813 adressée à Silvestre de Sacy, Pierre Ruffin décrit en ces termes la manière de voyager de deux jeunes de langue se rendant de Constantinople à Paris.

« Les femmes que la jalousie musulmane commande de tenir voilées même dans les voyages, et les enfants encore hors d'état de se tenir à cheval sont ainsi mis dans ces paniers découverts et moyennant un autre panier placé de l'autre côté en contrepoids, ils vont en poste par les chemins les plus difficiles et qui sont impraticables pour les *arabas* ou chariots. Les jeunes fils de MM. Dantan et Fleurat, deux de nos interprètes de l'ambassade, ont été *novissime* conduits par la Bosnie et par l'Albanie de cette manière jusqu'aux frontières pour se rendre à Paris, où ils étaient appelés comme élèves de S. M. en langues orientales. »

Ces deux enfants traversèrent donc l'Albanie et arrivèrent à Janina, où ils furent reçus par François Pouqueville, consul de France auprès d'Ali Pacha, qui écrivit à ce propos à Ruffin le 8 juin 1812 :

« Avant-hier je vis, Monsieur, déboucher dans ma cour un coq dans un panier : c'était le petit Dantan. Il était gai, bien portant et intéressant comme sa mère. Il m'a raconté très agréablement son voyage... J'ai accueilli ce cher enfant, comme s'il eut été le mien. » Et il ajoute qu'il va envoyer cet enfant en France par Corfou que nous occupons et par Ancône, pour lui éviter les fièvres malignes qui règnent à Otrante.

Quand le voyage se faisait par mer, le ministre de la marine recommandait les enfants à la Chambre de Commerce de Marseille et aux échevins de Lyon.

Etudes à Louis le Grand. — C'était donc à Louis le Grand que les futurs interprètes arrivaient des diverses parties de la France et du Levant.

Les jeunes de langue y formaient un groupe spécial. Ils étaient logés dans un appartement appelé, bien que tous fussent français, la *chambre des arméniens*, du nom de ses premiers occupants, ces orientaux qui de 1700 à 1721 avaient bénéficié des bourses fondées par Louis XIV. Les enfants étaient placés sous la direction d'un père jésuite, d'un régent qui les suivait, les dirigeait, les instruisait.

Les noms de quelques uns de ces professeurs sont parvenus jusqu'à nous : le P. de Pontigny, le P. Leleu, le P. du Jaunay.

Qu'on ne croie pas que l'on choisît les moins remarquables des jésuites pour instruire les enfants de langue. En 1746 c'est le P. Toussaint, helléniste, latiniste et poète, qui est régent ; en 1749 le P. Forest, auteur d'un *Théâtre historique et géographique* ; en 1752 le P. Gabriel Brotier, latiniste éminent, éditeur de Tacite et de Pline, auteur d'un *Traité des monnaies romaines, grecques et hébraïques*, et membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ces savants ne dédaignaient pas de s'occuper du bien être des enfants de langue. L'ameublement de la chambre des arméniens était l'objet de leur attention. La correspondance qu'ils entretenaient avec le ministre de la marine (car c'était de ce ministre que dépendaient les enfants de langue) contient de menus détails touchants.

Le P. Leleu demande qu'on lui donne quelques pièces de toile des Indes pour en faire des rideaux aux cinq croisées de la salle d'étude. Et comme il reste de l'étoffe, son successeur, le P. de Gennes, demande la permission de l'utiliser pour en faire des couvertures de lits. Ce même P. de Gennes demande au ministre une boiserie pour encadrer le portrait du Roi, placé sur la cheminée. Les jeunes de langue suivaient le cours régulier des études. Et comme les jésuites savaient et enseignaient admirablement le latin, beaucoup de futurs drogmans furent des latinistes émérites.

En 1750 Ange Thomas Ruffin a composé un poème intitulé *Mures Armenii, Les Hermines*. Le P. Forest, son régent, réussit à obtenir du ministre Rouillé qu'il accepte la dédicace de ce poème. « Aussitôt que j'ai eu fait part à Ruffin de la faveur que vous voulez bien lui accorder, écrit-il, ce cher enfant, sensible autant qu'on peut l'être à cette distinction flatteuse, s'est mis à limer, à châtier son poème avec une application qui me charme. » Une gracieuse vignette

orne le titre de l'opuscule : Un grec enturbanné présente à la France les enfants de langue. La France casquée à la romaine, appuyée sur son bouclier fleurdelisé, fait un geste de protection aux enfants d'Orient ; dans le fond au travers d'une colonnade on aperçoit des navires.

Son frère Pierre, qui lui succéda au collège, ne fut pas moins bon humaniste. Quarante ans après être sorti de Louis le Grand il savait encore de longs passages de Virgile, qu'il récitait à ses compagnons d'infortune pendant leur captivité au château des Sept Tours.

Les jeunes de langue étaient déjà à Louis le Grand considérés comme des spécialistes en matière d'orientalisme ainsi que le prouve l'anecdote suivante empruntée à la biographie de Pierre Ruffin.

Silvestre de Sacy lui avait envoyé son *Mémoire sur les monuments et les inscriptions de Kirmanshah et de Bi-Sutoun et sur divers autres monuments Sassanides*, publié dans le tome II (1815) des *Mémoires de la classe d'histoire et de littérature anciennes de l'Institut de France*. Cette étude contient (p. 227 et suiv.) une longue dissertation sur le sens du mot *satrape*. Après avoir lu ce morceau, Ruffin exprimait à Silvestre de Sacy dans une lettre du 1^{er} août 1818 l'intérêt qu'il y avait trouvé pour un motif personnel.

« Pouvez-vous estimer la perte irréparable que j'eusse faite, si je n'eusse pu en le bonheur de lire vos dix pages, pleines de recherches faites de main de maître et enrichies de vos observations critiques et historiques sur les diverses étymologies du mot *satrape*, mutilé par les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Anglais, les Allemands, et tous les peuples modernes de notre Europe ? J'ose me citer comme un des principaux perdants ; parce que né au Levant et destiné depuis l'âge de huit ans à y retourner, placé conséquemment dans la Chambre, qu'on appelait alors la *Chambre des Arméniens* au collège de Louis le Grand, lorsqu'en 1755 déjà en troisième, ce mot exotique parut dans l'explication de Quinte-Curce, les yeux du Régent et de toute la classe se fixèrent naturellement sur moi, et je fus interpellé publiquement sur la vraie lecture et le vrai sens de la diction *satrape*. A dater de ce jour, où je ne pus répondre à la question que l'on me faisait, jusqu'à celui d'aujourd'hui, je n'avais cessé de courir après sa solution. C'est donc à bon compte soixante-trois années d'attente que j'aurais perdues, si vous eussiez cédé à votre extrême modestie. »

En même temps que l'enseignement classique les jeunes de

langue en recevaient un autre, à eux spécial, de ture, d'arabe et de persan.

Dès la constitution de l'École, un maître leur fut donné, Jean Baptiste de Fiennes, secrétaire interprète du Roi, dont le brevet de nomination est daté du 1^{er} septembre 1721 et formulé en ces termes : « Voulant Sa Majesté que le dit sieur de Fiennes son interprète soit assidu et appliqué à cette instruction particulière non seulement en enseignant aux enfants les langues par la meilleure méthode qui pourra leur en apprendre les principes et le fonds, mais encore par les entretiens familiers qu'il aura avec eux dans ces mêmes langues pour les mieux former dans l'habitude de les parler... »

Enseigner aux enfants les principes et le fonds, c'est-à-dire la grammaire et avoir avec eux des entretiens familiers, c'est-à-dire les mettre en état de parler ces langues, tels sont les devoirs des maîtres ; on ne saurait mieux dire.

Pendant cent cinquante ans les jeunes de langue ont eu cette fortune d'être instruits par les premiers orientalistes de France, tels que Jean-Baptiste de Fiennes, son fils Jean-Baptiste Helin de Fiennes, Pétis de la Croix, Armain, Dominique Cardonne, Pierre Ruffin, Gilly, Chayolle, Daniel Kieffer, Jouannin, Desgranges.

Or tous ces maîtres furent interprètes du Roi ou du Ministère pour les langues orientales ; la plupart furent en même temps professeurs au Collège de France et surtout ils avaient tous fait de longs séjours en Orient, avaient traité avec les Puissances locales, étaient capables en conséquence non seulement d'enseigner les langues aux enfants, mais encore de commenter les textes par le fruit de leur longue expérience.

Durée de l'École des jeunes de langue. — Après la dissolution de l'ordre des jésuites en 1762 l'École des jeunes de langue fut transportée pendant quelques mois au Collège des Quatre Nations, mais elle ne tarda pas à être réintégrée à Louis le Grand.

Pendant les premières années de la Révolution, le nombre des élèves diminua considérablement, mais en l'an V l'École fut reconstituée par Talleyrand, ministre des Relations Extérieures. Elle subsista à Louis le Grand jusqu'en 1873. A cette époque elle se fonda dans l'École des Langues orientales vivantes créée en l'an III. Logiquement cette dernière aurait dû absorber la première, mais sous l'influence des deux hommes éminents qui en furent les premiers aumôniers, Langlès et Silvestre de Sacy, l'École des Langues

orientales fut principalement une école de savants. On y enseignait la grammaire des langues orientales, on y commentait des textes bien plus qu'on n'y donnait d'enseignement pratique.

Certains de nos contemporains ont encore des souvenirs sur les jeunes de langue. Dans une étude qu'il leur a consacrée et dont j'ai fait grand usage, M. Frédéric Masson évoque les figures mélancoliques de certains camarades de Louis le Grand, originaires du Levant, qui se servaient d'ouvrages et de dictionnaires imprimés en caractères étranges ; éprouvant la nostalgie de l'Orient, les enfants se sentaient dépaysés et comme perdus dans les salles froides de l'antique collège. Et M. Clermont-Ganneau m'a raconté avoir lui-même, bien qu'il ne fut pas jeune de langue, été autorisé en raison de son goût pour les études orientales à suivre les cours de ture, de persan et d'arabe que Pavet de Courteille donnait chaque jour à Louis le Grand aux derniers jeunes de langue.

II

L'école des jeunes de langue de Constantinople

Vers 15 ou 16 ans, les jeunes de langue quittaient Louis le Grand et partaient pour le Levant. Ne possédant encore ni la maturité, ni les connaissances nécessaires pour faire fonction de drogmans, ils séjournèrent à Constantinople et y continuaient leurs études.

L'Ecole sous l'ancien régime. — L'Ecole des jeunes de langue de Constantinople avait été instituée avant celle de Paris. Par deux arrêtés du 18 novembre 1669 et du 31 octobre 1670, le Roi avait ordonné ce qui suit :

« Dorénavant les drogmans et interprètes des Echelles du Levant résidant à Constantinople ne pourraient s'immiscer à la fonction de leur emploi s'ils n'étaient Français de nation... de trois en trois ans seraient envoyés aux dites Echelles de Constantinople et Smyrne six jeunes garçons de l'âge de neuf à dix ans qui voudraient volontairement y aller et iceux remis dans le couvent des capucins desdits lieux de Constantinople et Smyrne, pour y être élevés et instruits à la religion catholique, apostolique et romaine et à la connaissance des langues, en sorte qu'on pût s'en servir avec le temps pour interpréter les dites langues. »

L'Ecole fonctionnait déjà lors de l'arrivée de l'ambassadeur marquis de Nointel en 1670.

Les Archives de la Chambre de Commerce de Marseille possèdent une « liste des enfants que le roy a choisis pour être envoyés à Constantinople », qui est datée de Versailles 17 mars 1686. (1) Ces jeunes gens logeaient sous l'ancien régime à Péra dans le couvent des capucins qui étaient les aumôniers du palais de France. Ils continuaient à y apprendre le latin. Ainsi une *Méthode latine* en deux volumes fut rédigée à leur usage et dédiée à la Chambre de Commerce de Marseille par un certain de Mars, lequel mourut en 1736. Ils étaient instruits dans les langues turque, arabe, et persane par un maître indigène, un *codgea*.

Quant aux capucins, « ils ne se trouvaient chargés d'aucun autre soin que de régler leur conduite et leur inspirer une certaine politesse nécessaire dans les emplois auxquels ils se trouvent destinés », écrivait l'ambassadeur de Villeneuve au ministre de Maurepas.

D'ailleurs il y eut des capucins capables d'enseigner le turc ; ainsi dans un mémoire de fructidor an V, Venture de Paradis fait allusion à un certain « Ortis, ex-capucin sexagénaire, qui a été longtemps à Constantinople préfet des jeunes de langue sous le nom de Père Ambroise, qui dans le courant de la Révolution est retourné en France, qui parlait bien le turc et le lit encore. »

A un certain moment, pendant l'ambassade du marquis de Villeneuve, les jeunes de langue rendirent service aux lettres en traduisant en français des manuscrits turcs, dont M. Henri Omont a donné le catalogue dans son bel ouvrage : *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

L'Ecole pendant la Révolution et le premier Empire. — Pendant la Révolution l'Ecole des jeunes de langue de Constantinople fut laïcisée. Elle dépendit désormais du Ministère des Relations Extérieures et fut placée sous la surveillance de l'ambassadeur.

Pour des raisons et pendant un laps de temps que nous n'avons pas réussi à préciser les jeunes de langue résidèrent à Andrinople. Par un arrêté du 1^{er} fructidor an V (18 août 1797) le général ambas-

(1) Cette liste comprend les noms suivants : Coulanges, Drapery, Baudouin, Henri Viet, de Fiennes, Clairambault, du Carroy, Favier, Beillard. On peut voir cette liste dans la belle et très instructive collection de documents historiques groupés dans l'un des pavillons de l'Exposition coloniale de Marseille (1922) par les soins de M. Joseph Fournier, archiviste-bibliothécaire de la Chambre de Commerce.

sadeur Aubert du Bayet les fit revenir à Constantinople. « Les rapports qui m'ont été faits par le député du commerce d'Andrinople sous la surveillance duquel étaient les jeunes de langue de la République, écrit-il le 25 fructidor an V (11 septembre 1797), m'ont déterminé à les faire venir à Constantinople, non seulement pour leur ôter les sujets de dissipation qu'ils avaient dans cette première ville, mais encore mieux diriger leurs études et augmenter leur émulation. » Par arrêté du 15 fructidor an V (1^{er} septembre 1797) le général Aubert du Bayet nomma « instituteur » des jeunes de langue le citoyen Pierre Crutta, ancien drogman de Pologne. Mais Crutta n'exerça que peu de temps ses fonctions. Il mourut de la peste le 15 brumaire an VI (5 novembre 1797).

De la fin du Directoire à la fin du Premier Empire, les jeunes de langue logèrent dans le Palais de Venise, sis à Péra et devenu propriété française en vertu du traité de Campo-Formio.

Quand le général Brune fut envoyé comme ambassadeur de la République à Constantinople en l'an XI, l'organisation de cette Ecole formait l'une des tâches recommandées à ses soins par Talleyrand.

« L'Ecole des jeunes de langue, disaient ses *Instructions* du 29 vendémiaire an XI (21 octobre 1802), pourra fournir dans la suite tous les drogman nécessaires au service et pour qu'elle remplisse ce but, il est important lorsqu'elle sera organisée, que vous la surveilliez avec soin. Tout ce qu'il y avait de jeunes de langue à Constantinople ayant été remis en activité, on recomposera l'Ecole de quelques jeunes gens qui se destinent au drogmanat et dont le nombre sera porté jusqu'à douze par l'addition de ceux des élèves de l'Ecole de Paris qui seront jugés les plus instruits. Cette Ecole de Constantinople sera divisée en deux classes et les élèves de l'une et de l'autre jouiront d'un traitement qui sera incessamment déterminé. Lorsque le premier consul aura nommé ceux qui doivent entrer dans cette première formation, je presserai leur départ pour Constantinople. »

L'Ecole fut dirigée par un orientaliste nommé Antoine Joseph Ducaurroy, qui arriva à Constantinople le 16 nivôse an XI (6 janvier 1803) sur la *Syrène*, l'un des bâtiments de l'escadre qui transporta le général Brune et sa suite.

Désirant ardemment réussir, plein d'un zèle qui, disait-il, le « dévorait », conseillé par Ruffin, encouragé par Silvestre de Sacy, disposant d'un bon répétiteur indigène, Ducaurroy donna à son

Ecole un nouvel essor. Quelques uns de ses anciens élèves, tels que Jouannin, Xavier Bianchi, Caussin de Perceval, les frères Desgranges se distinguèrent dans l'orientalisme.

III

Les interprètes ou drogmans en fonctions

Après avoir suivi les jeunes de langue à Louis le Grand puis à Constantinople, il nous reste à les voir, devenus hommes, dans l'exercice de leurs fonctions de drogmans.

« L'ambassadeur et les consuls, écrivait Venture de Paradis vers 1785, ne savent pas un mot des langues qu'il est nécessaire de savoir pour traiter soit de vive voix, soit par écrit avec les gens du pays. A leur arrivée ils sollicitent et obtiennent une audience du souverain ou de ses gouverneurs. Cette première visite de pure cérémonie une fois faite, notre ambassadeur et nos consuls ne se montrent plus, mais absolument plus, quelque longue que puisse être leur résidence dans le pays et quelque affaire qu'il survienne. Toutes les affaires y sont traitées par des interprètes qu'on nomme vulgairement drogmans. »

Fonctions. — C'était donc les interprètes qui portaient aux puissances locales les messages oraux et écrits, les traduisaient, les commentaient, rapportaient les réponses à leurs chefs et insistaient pour obtenir que la Porte promulguât les firmans, c'est-à-dire les ordres conformes aux décisions prises en faveur des sujets français.

Venture de Paradis montrait en raccourci l'importance de leur rôle dans cette phrase : « Les drogmans étant les seuls organes de l'ambassadeur et des consuls, ceux-ci, quelque mérite personnel qu'on leur suppose, n'ont jamais vis-à-vis des gens du pays que la dose d'esprit, de sagacité et d'adresse que peuvent avoir leurs interprètes. »

L'ambassadeur Aubert du Bayet a exposé dans une lettre adressée au ministre des Relations Extérieures le 19 brumaire an V (9 novembre 1796) les fonctions particulières des drogmans à l'ambassade de Constantinople.

« Vous savez, citoyen ministre, que l'usage et l'étiquette retiennent l'ambassadeur chez lui et qu'à l'exception de quelques conférences secrètes avec le Reis effendi et le premier drogman de

la Porte, il ne communique avec le ministère ottoman sur tous les objets politiques que par notes. C'est l'interprète du divan qui est chargé de les traduire, mais c'est le premier drogman de l'ambassade qui doit ensuite les commenter et en obtenir le résultat. La Porte ne répond jamais par écrit et ses communications ne parviennent à l'ambassadeur que par le canal de ce drogman, de sorte que la partie politique occupe essentiellement un des drogmans de l'ambassade.

« Il a ordinairement un adjoint pour toutes les affaires relatives au *commerce et à la navigation* dans lesquelles la Porte doit intervenir. Celui-ci fait en ture les requêtes et les mémoires qui doivent être présentés au Divan et il sollicite les fermans et les lettres ministérielles qui sont nécessaires pour faire redresser quelques contraventions commises contre les Capitulations ou pour obtenir quelques faveurs ; il n'y a pas de jour qu'il ne faille des fermans et des lettres visiriales pour les Echelles de la Turquie.

« Un troisième drogman a le *contentieux*. Outre que la nation française est très nombreuse à Constantinople, tous les procès importants qui surviennent dans les Echelles sont par privilège évoqués ici, de sorte que la partie contentieuse occupe seule un individu, qui doit être très au fait des lois et de la chicane turque.

« Il faut un quatrième drogman pour les affaires du district de *l'arsenal et du capitan pacha*. Lorsque notre navigation est active, ces affaires sont très multipliées et déjà il a beaucoup à faire. Un cinquième drogman a l'attribution de toutes les affaires mercantiles qui regardent les douanes de Galata et de Constantinople.

« Un sixième drogman doit *rester au palais de la République* pour recevoir les gens du pays qui viennent faire des visites d'étiquette à l'ambassadeur ou lui parler d'affaires, ou pour des réclamations relatives à des intérêts commerciaux. Ce drogman est expédié dans tous les cas subits, où il faut avoir recours à la justice des divers commandans de Constantinople, et il est aussi chargé de cultiver la bienveillance des personnages de crédit dans cette ville.

« Un septième drogman est nécessaire pour faire la correspondance de l'ambassadeur avec les pachas et commandans des provinces, la gazette turque et toutes les traductions de cette langue en français. »

Dans un mémoire écrit à Smyrne en 1778, Luc Fonton exposait que les consuls ne devaient jamais compromettre les drogmans, en les chargeant de défendre des intérêts étrangers à la nation, en

les employant en faveur de protégés douteux, « qui épuisent en pure perte pour le service du Roy toutes les grâces, toutes les sollicitudes, tout l'accès d'un drogman auprès du pacha, des commandans, des officiers, des divers tribunaux. Les drogmans ne doivent jamais être commandés pour agir dans les cas exposés et encore moins dans les faits de contrebande que les commerçans, capitaines et autres navigateurs se permettent trop souvent contre les lois qui les condamnent et les ordonnances qui les prohibent. On est mal reçu chez les Turcs lorsqu'on s'y présente pour excuser un vol manifeste ou pour en pallier la gravité et les circonstances. C'est un ministère odieux d'avoir à soutenir de pareilles causes et un drogman ne doit prêter le sien qu'à celles qui sont fondées sur le bon droit et le maintien de nos capitulations. »

Qualités requises des drogmans. — Les qualités que Venture estimait indispensables à un bon drogman étaient multiples.

« Ce qu'un bon drogman doit savoir est la langue de sa patrie, assez de latin pour pouvoir profiter des dictionnaires et des ouvrages orientaux traduits dans cette langue, l'italien, le grec vulgaire, le ture, l'arabe et le persan, de manière à pouvoir composer et traduire ; il doit être instruit des intérêts généraux des puissances et des principes du commerce, posséder l'histoire et la géographie et surtout connaître à fond les lois et les usages de la Turquie, la marche du gouvernement ottoman et les formalités de son administration. Cette étude pour un sujet même au-dessus du médiocre est au moins de vingt ans.

« Un bon drogman doit joindre à ces connaissances plusieurs qualités essentielles, un esprit de sagesse, de conciliation et de fermeté, un fond inaltérable de probité et de droiture, assez de courage pour braver le fléau de la peste, qui à Constantinople surtout n'interrompt jamais le cours des affaires, une élévation d'âme qui le rende inaccessible aux dégoûts et aux désagréments que lui présentent partout l'orgueil religieux des Turcs et leur fierté brutale ; il doit se mettre au-dessus des humiliations auxquelles son amour-propre est brusquement exposé dans ses négociations pour n'envier que l'utilité dont il est à son pays et à ses compatriotes. »

Fatigues du métier. — Les fonctions de drogman à Constantinople étaient très fatigantes.

Les palais des ambassades étaient établis sur les hauteurs de Péra, à Péra-lez-Constantinople, comme on écrivait au XVIII^e

siècle, tandis que la Sublime Porte et les administrations turques étaient situées dans Stamboul. L'exercice de leurs fonctions obligeait donc les drogman à des trajets longs et pénibles. Aubert du Bayet le constatait avec regret dans une lettre du 22 prairial an V (10 juin 1797) :

« L'éloignement local où sont les Ministres étrangers du centre de toutes les négociations, la vaste étendue de cette capitale, sa position physique en amphithéâtre qui n'offre partout que des montées fatigantes, la distance immense qui divise les douanes, l'arsenal, les tribunaux, la chancellerie, les hôtels des divers ministres, l'absence de voitures et une police intérieure qui ne permet l'équitation dans l'enceinte de la ville qu'aux premiers fonctionnaires publics, toutes les circonstances rendent extrêmement pénible le service des drogman. »

Avoir une bonne santé, être ingambe étaient des qualités nécessaires pour exercer le métier de drogman. Quand Ruffin fut en l'an III sollicité par le Comité de Salut public de retourner à Constantinople comme premier interprète, il stipula qu'incapable en raison de son âge (il avait 53 ans) de se rendre régulièrement à la Porte, il serait suppléé dans ses courses par un adjoint. Lorsque Venture de Paradis demanda à rentrer en France le 30 floréal an IV (19 mai 1796), il représenta que « ses jambes affaiblies par l'âge ne le rendaient pas propre aux courses fatigantes qu'exige le service de cette Echelle. »

Costume des drogman. — Les drogman portaient un costume oriental, qui était orné de fourrures et en conséquence fort coûteux. Les drogman y étaient généralement attachés. Pourtant certains d'entre eux déploraient de se voir habillés comme les Orientaux. Luc Fonton faisait à ce sujet dans un mémoire daté de Smyrne, 10 décembre 1778, des remarques bien judicieuses :

« On parviendrait, ce semble, plus sûrement à donner aux drogman ce degré de considération vis-à-vis des Turcs si l'on se déterminait à les faire habiller à la Française.

« Il n'est pas douteux que l'habillement oriental les confond avec les rayas et les fait regarder pour ce qu'ils ne sont pas. Les Puissances se méprennent tous les jours à cet extérieur et très peu d'entre eux savent, très peu même veulent croire que nos drogman sont véritablement français. Cette ignorance réelle et quelquefois feinte autorise les Turcs dans leurs procédés injurieux et leur sert dans l'occasion de prétexte ou d'excuse. On a vu souvent les drog-

mans arrêtés pour le *Carach* (1) et quand le *Carachy* s'est assuré qu'ils étaient François et exempts du tribut, il s'est contenté d'alléguer que ç'a été une méprise et qu'après tout on ne peut lire sur le front d'un français habillé à la Turquie ni son nom ni son païs.

« On a vu les Drogmans injuriés, maltraités, emprisonnés, exposés à des accidents plus tristes et plus fâcheux encore, dont il est inutile de rappeler les circonstances et les époques. Habillés à la françoise, ils eussent évité à coup sûr ces mauvais traitements. Car on ne peut en disconvenir le chapeau imprime en Turquie je ne sais quel respect, qui est moins l'effet de l'estime que celui de la crainte, mais qui n'en est que plus sûrement la sauvegarde de celui qui le porte, et c'est là qu'on peut dire que l'habit fait le moine.

« Je sais que la plupart des drogmans accoutumés depuis longtemps à la mollesse et au luxe de l'habit asiatique se déterminent difficilement de le quitter. Je sais qu'ils allèguent pour justifier leur répugnance des raisons fondées sur le surcroît d'une nouvelle dépense, dont ils seront grevés, et sur le prétendu ridicule que jetterait sur eux ce travestissement subit.

« Il serait aisé de remédier à peu de frais au premier inconvénient, et il n'y en aurait aucun pour eux à paraître vêtus à la françoise. Les Turcs s'accoutumeraient bientôt à les voir ainsi habillés, et ils traiteraient avec eux comme ils traitent avec les négocians, les médecins et autres étrangers qui ont à faire à eux. Cela ne serait impraticable que dans l'Echelle du Caire, où tous les Européens qui y résident portent l'habillement et la coëffure du païs. Sous le règne du dernier Empereur sultan Mustafa (2), il fut publié un édit qui ordonnait que tous les étrangers établis dans les Etats du Grand Seigneur fussent habillés chacun à la mode de son païs, afin qu'on les distinguât des sujets de l'Empire ottoman. Tout le monde se conforma à cet ordre du Prince, même ceux qui sans être véritablement francs jouissaient de la protection des ambassadeurs. On eut dû saisir avec grand empressement cette occasion pour soustraire les drogmans à l'ancien usage : on sollicita une permission pour les y maintenir. »

Rapports avec les consuls. — Les rapports avec les consuls formaient l'une des difficultés de la vie des drogmans.

(1) Impôt personnel perçu sur les sujets non musulmans du Sultan.

(2) Mustapha III, 1757-1774.

A Constantinople les drogmans vivaient habituellement à Péra, non loin du palais de France, mais chez eux, dans les Echelles ils vivaient chez le consul et mangeaient à sa table. Cette communauté de vie, quand les deux fonctionnaires s'entendaient bien, avait des avantages : sentiment de la solidarité, plaisir de la conversation, mais bien souvent elle était la source de graves conflits.

Dans ce mémoire de 1778, auquel j'ai fait déjà des emprunts, Fonton paraît avoir fort bien exposé cette situation :

« Les consuls par un réglemant commun à toutes les Echelles leur donnent la table et le logement. C'est un avantage dans leur traitement, qui sans cela serait insuffisant à leur entretien. C'est aussi un agrément pour eux. Ils trouvent dans l'aménité et la politesse de plusieurs consuls, dans l'esprit et les talents qui les distinguent tout ce qui peut faire le charme et la douceur de la société ; mais il en est d'autres dont les procédés sont bien différents et alors quel surcroit de peines pour un drogman ! Je passe sous silence la contrainte, la gêne, la réserve continuelle à laquelle ils sont alors et doivent être naturellement assujettis. J'ometts les discussions minutieuses et les détails ennuyeux de ménage, d'économie dont ils sont sans cesse témoins et souvent l'objet. Je ne dirai rien de l'inquiétude, de la morosité, de la jalousie peut être de quelques consuls mariés, dont il faut respecter les méfiances ombrageuses et ménager jusqu'aux plus légers soupçons. Je ne parlerai que des dégoûts, des désagrémens, qui dans cet état de choses naissent à chaque instant du contraste d'humeur, de l'incompatibilité de caractères, du conflit d'opinions, des démêlés, des altercations qui en résultent toujours à la charge des drogmans et que ceux-ci ne peuvent éviter qu'en abandonnant à la fin la table consulaire. »

Il n'est que trop vrai que les conflits étaient fréquents entre les consuls et les drogmans. Les premiers, de condition sociale supérieure et forts de leur titre de chef, imposaient leur autorité ; ils le faisaient souvent sans ménagement.

Venture dit quelque part que pour les drogmans la *pédanterie consulaire* était plus difficile à supporter que la morgue ottomane.

De leur côté les drogmans se sentaient indispensables ; ils savaient la langue du pays, ils en connaissaient les usages ; ils avaient souvent de père en fils des relations personnelles avec les Puissances. Comment se seraient-ils soumis sans difficulté, parfois sans colère aux ordres d'un consul ne sachant absolument rien de l'Echelle où il arrivait. ?

Quand on a eu l'occasion de lire les correspondances, surtout les correspondances privées de consuls et de drogman du Levant, on devient le confident de bien des inimitiés provoquées par des petits faits qui nous paraissent aujourd'hui, après tant d'années écoulées, sans importance, mais qui remplirent cependant d'amertume la vie de ces braves gens.

C'est Fauvel, consul de France à Athènes sous le premier Empire et archéologue distingué, qui expose dans de multiples lettres ses griefs contre son drogman Pierre Gaspary.

C'est Pierre Dupré, consul de France à Trébizonde pendant le premier Empire et la Restauration, qui se querelle avec son drogman, Jean Lapierre. Arrivé à Trébizonde en 1817, ce Lapierre était un peu frotté de science, notamment d'histoire naturelle et de chimie ; il voulut éblouir de ses connaissances son vieux chef ; en revanche il était incapable de rédiger une lettre en ture, insuffisance nuisible au service. Bref ils se prirent en grippe. D'autre part le drogman découvrit que son consul avait divorcé pendant la Révolution et que sa femme était en réalité sa seconde femme. On était en 1819, sous la Restauration, à une époque de réaction religieuse. Le drogman accusa donc le consul de bigamie devant l'ambassadeur marquis de Rivière, qui eut la faiblesse d'accueillir cette dénonciation ridicule et d'écrire une lettre sévère au vieux consul, qui fut au désespoir.

Si drogman et consuls étaient parfois en mauvais termes, ils vivaient heureusement souvent en bonne harmonie comme le montre l'exemple suivant. Un certain Louis Gaspary, qui était drogman du vice consulat d'Alexandrie, écrivait le 30 mars 1813 de son vice-consul : « J'ai l'avantage d'être sous les ordres de M. de Saint-Marcel, respectable vieillard et consul dans les Echelles du Levant, qui remplit aussi bien ses fonctions que son coeur est bon vis-à-vis de ses subordonnés. Je vis à sa table gratuitement et il me comble de ses bontés. »

Carrière fermée des drogman. — Les drogman étaient mal payés, mais plus encore que de la modicité de leur traitement ils souffraient du défaut d'avenir. Consuls et drogman formaient deux classes distinctes et il était très difficile aux seconds de passer dans celle des premiers. Ils s'en plaignaient et prétendaient obtenir que certains postes consulaires fussent réservés aux membres les plus distingués de leur corps. Forts de leur savoir, ils revendiquaient l'autorité. Dans un mémoire qu'ils remirent à Aubert du Bayet en

brumaire an V, les drogman de Constantinople disaient : « Un bon drogman a reçu une éducation soignée ; il connaît les lois, les usages et les langues des pays orientaux. Pourquoi le gouvernement ne tenterait-il pas d'encourager ses efforts par la perspective d'un consulat ? » Et on citait au Ministre l'exemple des puissances étrangères qui élevaient les plus méritants des interprètes au rang de consuls et même à la dignité d'ambassadeurs.

Dans un mémoire écrit vers 1795 et dont Venture de Paradis est probablement l'auteur, on lit :

« Les Allemands, les Russes et les Vénitiens, puissances limitrophes de l'Empire ottoman et fréquemment exposées à des discussions plus graves avec le ministère turc, ont cru que leurs intérêts seraient beaucoup mieux entre les mains des personnes qui n'auraient pas besoin d'interprètes pour s'expliquer et pour faire un mémoire ou une lettre. Ils ont conséquemment préféré les drogman pour remplir les consulats. L'Empereur ne confie même l'ambassade de Constantinople qu'à ceux qui savent le mieux les langues orientales. Et ses trois derniers internonces à la Porte ottomane MM. Chouakhen, Tughut et Herbert ajoutent cette connaissance à leurs talents.

« M. le chevalier Mouradja d'Ohsson, fort connu par son *Tableau de l'Empire ottoman*, était drogman de l'ambassade suédoise à Constantinople, lorsque le roi de Suède l'en chargea lui-même. »

Malgré ces exemples, les usages ne changeaient pas et le cas d'un ancien jeune de langue, d'un ancien drogman tel que Pierre Ruffin devenant chargé d'affaires de France à Constantinople et exerçant à quatre reprises les fonctions d'ambassadeur sans le titre resta exceptionnel.

Emplois exceptionnel des drogman. — Traduire des documents du turc en français ou du français en turc, défendre oralement les intérêts de la nation à Constantinople, soit à la Porte, soit chez le capitain pacha et dans les Echelles auprès des Puissances, c'était la besogne courante des drogman, celle que des centaines d'entre eux accomplirent pendant des années.

Quelques-uns furent aussi chargés de missions extraordinaires que j'indiquerai en terminant. Les ambassadeurs turcs qui vinrent en France furent toujours accompagnés sous le nouveau régime comme sous l'ancien d'un interprète qui était choisi dans le personnel des interprètes de l'ambassade.

En 1721, quand Mehemet effendi vint en France comme ambassadeur, le marquis de Bonnac le fit accompagner par l'un de ses drogmans nommé Le Noir.

En l'an V, Esseid Ali eut pour compagnon de voyage Venture de Paradis. Ils partirent de Constantinople le 3 germinal an V (23 mars 1797) sur un petit bâtiment vénitien. Venture fut chargé par le Ministère de lui faire part de ses idées sur la manière de régler le cérémonial à la première audience que le Directoire devait accorder à l'ambassadeur.

En 1802, la Porte envoya à Paris un plénipotentiaire, Galib effendi, pour traiter de la paix avec la France, qui fut en effet signée le 25 juin 1802. Il fut accompagné par le drogman Antoine Franchini.

La paix signée, les relations normales reprirent entre la France et la Turquie. Après l'arrivée du général Brune à Constantinople le 6 janvier 1803, la Porte se décida à son tour à accréditer auprès du Premier Consul un ambassadeur, Halet effendi. Le général Brune le confia aux soins de l'interprète Daniel Kieffer. Ils passèrent par la Roumélie, la Valachie et l'Autriche. Kieffer a fait dans ses lettres un récit fort intéressant du voyage.

En 1806 un nouvel ambassadeur turc, Mouhib effendi, fut envoyé à Paris, et ce fut encore Antoine Franchini qui lui servit de guide.

Les interprètes remplirent également des missions exceptionnelles dans lesquelles ils coururent des dangers. Ils furent parfois appelés à accompagner les armées en campagne.

En 1769 le consul de France auprès du Khan des Tartares, le baron de Tott, suivit Krim Gueraï pendant la campagne en Nouvelle Servie c'est-à-dire en Russie méridionale. Il emmena Ruffin son interprète.

Quand Bonaparte organisa en l'an VI l'expédition d'Égypte, plusieurs interprètes, dont Venture de Paradis et Amédée Jaubert firent partie de l'armée d'Orient. Venture de Paradis fut atteint de la dysenterie pendant le siège de St-Jean-d'Acre et succomba. Il fut remplacé par Jaubert, dont Bonaparte se fit accompagner quand il quitta clandestinement l'Égypte, de façon à avoir un interprète dans le cas où les hasards de la navigation l'auraient jeté sur quelque point de la côte d'Afrique.

*
* *

J'ai essayé de vous montrer comment les jeunes de langue étaient recrutés, comment ils étaient instruits tant à Paris qu'à Constantinople ; puis comment, entrés dans la carrière active d'interprètes, ils exerçaient leurs fonctions et quelles étaient leurs conditions de vie.

Si la position éminente que la France occupe en Orient est due aux efforts continus de toutes les classes de la nation depuis des siècles, une part toute particulière revient aux agents diplomatiques.

Ambassadeurs, consuls, chanceliers, drogmans, tous ont contribué pour leur part à faire aboutir les vues politiques des Ministres des Affaires Étrangères, à faire respecter les Français dans leurs personnes et dans leurs biens, à favoriser leurs entreprises commerciales, à développer leurs fortunes.

Parmi ces agents les drogmans étaient les moins élevés de la hiérarchie ; ils n'étaient pas les moins utiles. C'est pourquoi les ministres ont veillé sur le recrutement et l'instruction des jeunes de langue, les futurs drogmans.

Des travaux, des efforts, des tracasseries de ces fonctionnaires, nous Français du XX^e siècle nous bénéficions dans une large mesure. Il m'a donc semblé que leur souvenir méritait d'être rappelé et qu'ils n'étaient pas indignes de retenir pendant quelques instants du moins votre bienveillante attention. (1)

Henri DEHÉRAIN.

(1) Les principaux ouvrages dont nous nous sommes servi pour cette étude sont les suivants :

HENRI CORDIER : *Un interprète du général Brune et la fin de l'École des jeunes de langue* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (t. XXXVIII, 2^e partie) In-4^o, Paris, 1911. — GUSTAVE DUPONT-FERRIER : *Du Collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand, 1568-1920*. t. I. In-8^o Paris, 1921. — G. EMOND : *Histoire du Collège de Louis-le-Grand*. In-8^o, Paris, 1845. — FRÉDÉRIC MASSON : *Les jeunes de langue dans Jadis* 1^{re} série. In-12, Paris, 1905. — PAUL MASSON : *Histoire du Commerce français dans le Levant au XVIII^e siècle*. In-8^o, Paris, 1911. — HENRI OMONT : *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 2 vol. in-4^o, Paris, 1902. — HENRI DEHÉRAIN : *Silvestre de Sacy et ses correspondants*. In-4^o, Paris, 1919. — HENRI DEHÉRAIN : *Un orientaliste alsacien, Daniel Kieffer* (Extrait du *Bulletin de la Section de géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques*). In-8^o, Paris, 1920. — La Correspondance de Turquie, conservée dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères, nous a procuré un grand nombre de notions sur la question traitée.